

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

LITZLER MATTHIEU LIONEL MICHEL
LITZLER FABIENNE
8 ALL DU CHEVREFOUILLE
77170 BRIE COMTE ROBERT

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0412494909379
Déclarant 2 (C) : 1725358916120

Référence du document : 24 B9 1888139 50
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
8 ALL DU CHEVREFEUILLLE
77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP 770 56 57 3267758789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 25/05/2024

Somme qu'il vous reste à payer

496,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 60 444
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	41245	28075	
Dédution 10% ou frais réels.....	- 5933	- 2943	
Salaires, pensions, rentes nets.....	35312	25132	60444
Revenu brut global.....			60444
Revenu imposable.....			60444
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			2922
Décote.....			- 122
Impôt avant réductions d'impôt.....			2800
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1		61
Montant de la réduction d'impôt.....			
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 61
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			2739
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			2739
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :.....			- 2243
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			496
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....			496

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
M	2							3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 60444

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2022.....	16394	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 4,53%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.